



L'Edito

Aquarelle de Nadège MONIN

Après une année 2015 particulièrement difficile, en matière économique 2016 se présente sous de meilleurs auspices.

Sur le plan national, l'économie semble redémarrer doucement, le secteur bâtiment a été très impacté par la crise avec notamment des répercussions particulièrement néfastes sur la filière bois de notre territoire, qui a bien besoin d'une reprise rapide et vigoureuse.

Sur le plan local, certes l'hiver catastrophique en terme d'enneigement a porté un rude coup aux finances du SIVU, mais il a également fait prendre conscience à tous les acteurs du massif que la survie de la station Saint Pierre de Chartreuse / Le Planolet passait nécessairement par l'élargissement du SIVU. Devant l'urgence de la situation, et pour être à même de redémarrer la saison prochaine, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en la personne de son Président, a pris ce dossier en main.

Les deux communes ont donné leur accord pour transférer leur compétence « Ski Alpin et remontées mécaniques » à la Communauté de Communes ; cette dernière a accepté cette nouvelle compétence, le 30 juin dernier, lors d'un vote, à la quasi unanimité (1 Abs, 1 Contre, 33 Pour). Je remercie les élus pour avoir su assumer leur responsabilité dans ce dossier difficile mais vital pour l'avenir touristique de notre territoire Cœur de Chartreuse.

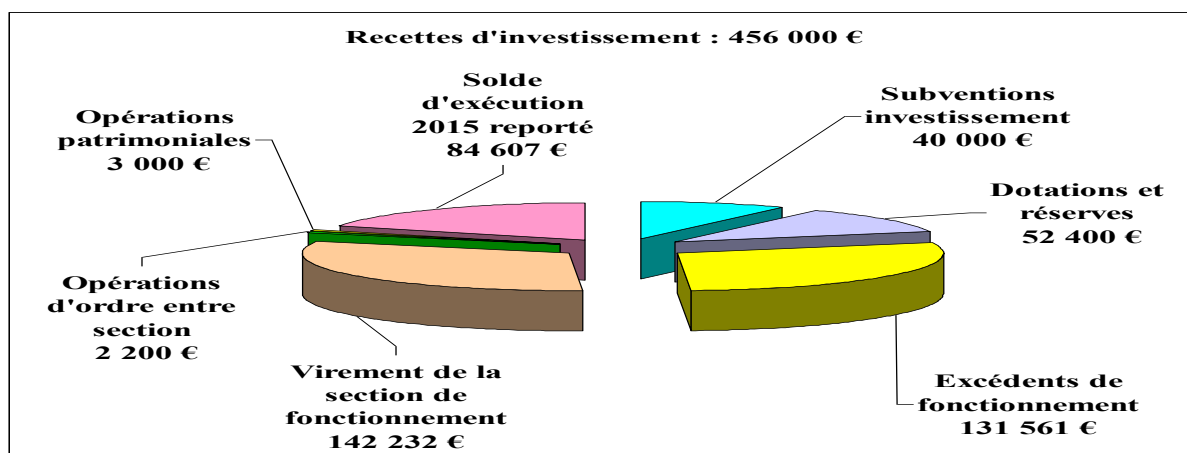
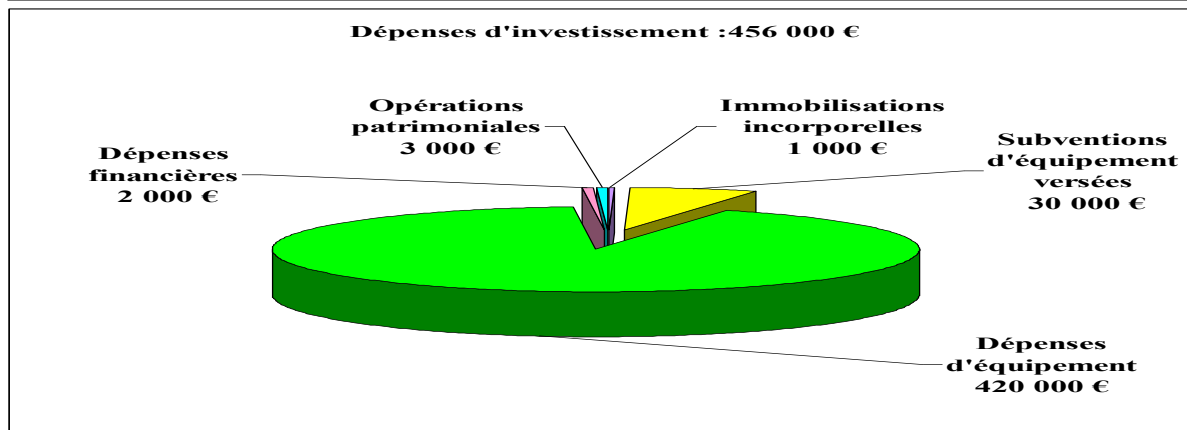
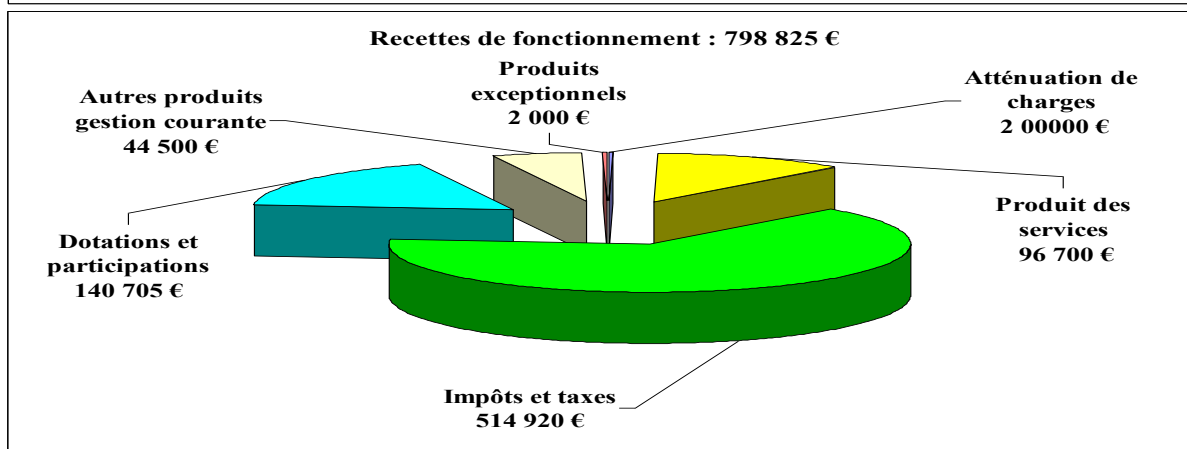
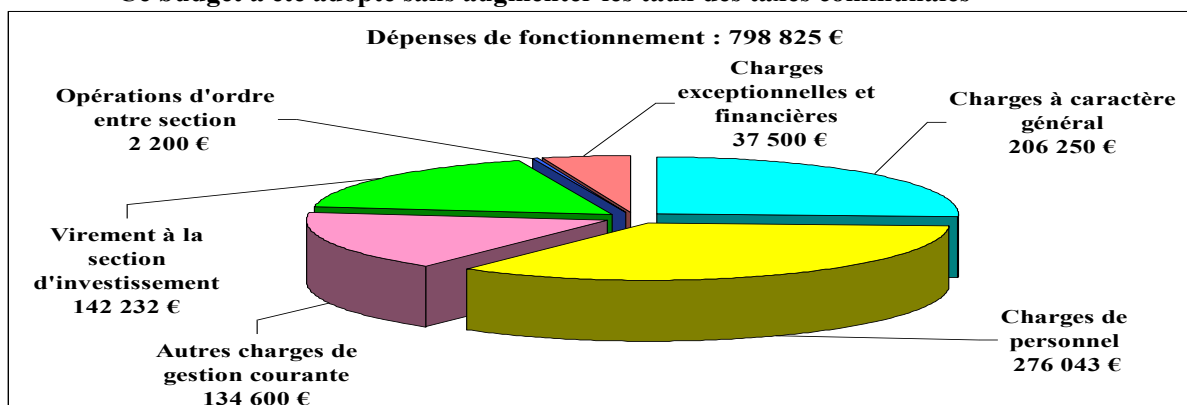
Sur le plan légal, il reste maintenant aux 17 communes à confirmer l'acceptation de cette nouvelle compétence et le SIVU pourra être dissout.

Bien entendu, les 2 communes membres du SIVU devront également assumer leur responsabilité en prenant en charge le déficit, soit environ 800 000 € (avant les aides qui nous ont été promises par l'Etat et le Conseil Départemental). En ce qui nous concerne, nous aurons à notre charge 20% du reliquat, sachant que ce risque financier a été provisionné, depuis plusieurs années, dans les comptes de la Commune.

Je vous souhaite à tous un bel été dans les Entremonts .

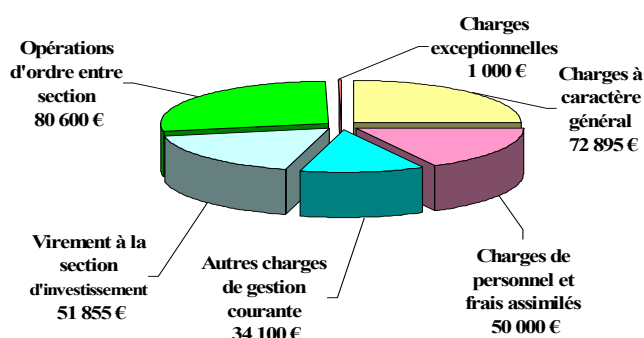
**Le Maire
Jean-Paul PETIT**

Ce budget a été adopté sans augmenter les taux des taxes communales

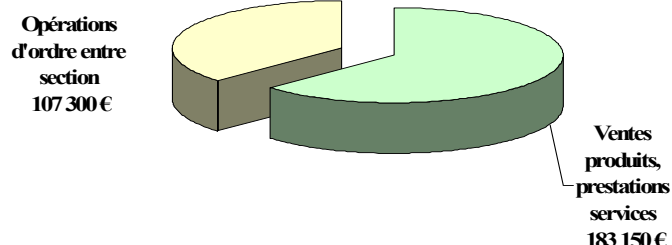


Ce budget a été adopté sans augmenter les redevances Eau et Assainissement

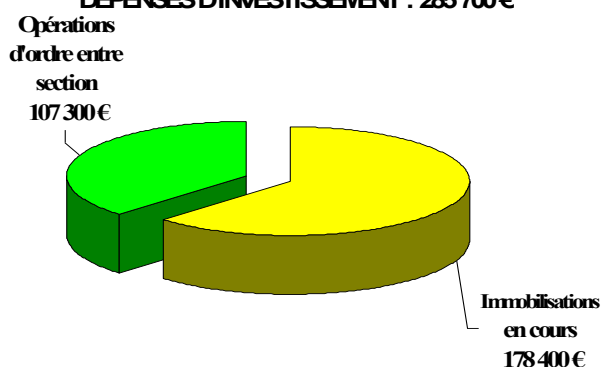
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 290 450 €



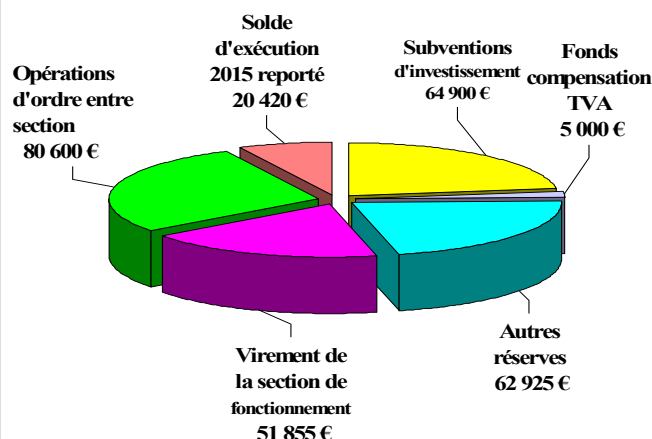
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 290 450 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 285 700 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 285 700 €



Au sujet du projet de cantine locale :

L'objectif est de préparer sur place les repas pour les enfants en utilisant en partie la production agricole locale. Suite au bilan conduit par le Parc sur le projet de cantine locale à l'école de Saint Pierre d'Entremont, le conseil municipal a trouvé l'idée séduisante mais a émis plusieurs remarques sur lesquelles il lui semble important de travailler avant de se lancer concrètement dans le projet :

- le coût unitaire du repas passerait de 7,06 € à 8,27 €. Ce coût supplémentaire nous semble sous évalué (il conviendrait de réaliser une étude de coût plus détaillée) et d'autre part, la tendance à la baisse des effectifs de l'école ces dernières années pourrait encore augmenter ce coût.
- le portage des repas aux anciens, actuellement assuré par le prestataire de service (Société Trait'Alpes) ne serait plus assuré.

Concernant le coût des repas, il nous semble intéressant d'essayer de mutualiser ce service et d'étudier, par exemple, une collaboration avec l'école d'Entremont Le Vieux et/ou l'ESAT. Ceci dans le but de répartir les coûts fixes sur un plus grand nombre de repas et de s'appuyer sur une équipe plus nombreuse pour gérer la cantine et confectionner les repas, ce qui permettrait de sécuriser la gestion des temps de travail (absence, maladie, congés...).

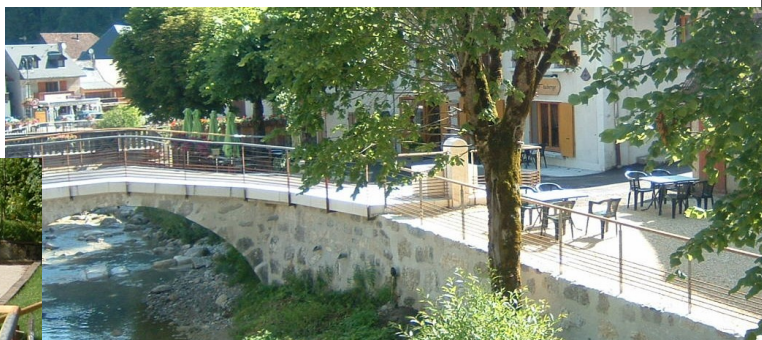
Le portage des repas est pour nous un service capital, il nous faut donc étudier et chiffrer une solution qui permette de pérenniser ce service.

Du travail donc avant l'aboutissement de ce projet.

Le rapport du Parc de Chartreuse est disponible sur notre site internet.

QUARTIER L'HERBETAN

Les travaux d'embellissement du quartier de l'Herbetan ont pris fin avec la pose d'un nouveau bassin en pierre.



Ces travaux ont été complétés par les restaurateurs de « l'Herbe Tendre », qui ont aménagé un joli espace en bordure de rivière.

QUARTIER DU VILLARD

Fin de travaux également au Villard par la pose d'un bassin à l'ancienne (le triomphe est daté de 1860).



Nous remercions Jessica Joahny qui nous a fait don des pierres d'un ancien bassin et que nous avons fait retailler pour réaliser celui-ci.



VITRAUX

Comme nous vous l'avions indiqué dans le bulletin municipal précédent, la restauration des vitraux et de la rose de l'église de Saint-Philibert devrait débuter prochainement.

Si vous souhaitez participer à la restauration de ces vitraux exceptionnels en faisant un don, la souscription est en ligne sur le site de la FAPI (Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère) :

<https://www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes-22/tous-les-projets-1023/detail-vitraux-de-l-eglise-st-philibert-a-st-pierre-d-entremont-42820>

Ce lien vous permet de voir la progression des souscriptions dont le montant s'élève à ce jour à la somme de : 12 013,00 €. Nous vous rappelons que si vous êtes imposable ce don vous permettra de bénéficier d'une économie d'impôt pour l'année 2016.

En partenariat avec l'association « Patrimoine, héritage de nos villages », le 18 septembre 2016, lors des journées Européennes du Patrimoine, les maîtres verriers Cottier et Laffargue réaliseront des visites de l'église et vous expliqueront leur travail de rénovation des vitraux (un programme plus détaillé sera diffuser début septembre). N'hésitez pas, venez nombreux rencontrer ces passionnés !

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi H CŒUR DE CHARTREUSE:

TRANSCRIPTION DU PROJET DU TERRITOIRE DE CŒUR DE CHARTREUSE

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a lancé en janvier 2016 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit d'un document d'urbanisme qui transcrit spatialement un projet de territoire sur les 17 communes du Cœur de Chartreuse.

Il respecte le Code de l'Urbanisme, et prend en compte les normes et lois en vigueur. Il a lui-même une portée réglementaire : c'est sur la base de ce document que les Autorisations du Droit des Sols seront délivrées par les Maires.

Le PLUi H Cœur de Chartreuse tiendra également lieu de Programme Local de l'Habitat (programme d'action en faveur du logement) et aura valeur de Schéma de Cohérence Territoriale, en cohérence avec la Charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Le Cœur de Chartreuse tiendra également lieu de Programme Local de l'Habitat (programme d'action en faveur du logement) et aura valeur de Schéma de Cohérence Territoriale, en cohérence avec la Charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

AVANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

Suite à la réunion publique de lancement du 29 février, un diagnostic spatial a été réalisé, reprenant les éléments existants et les enrichissant. Il s'attache notamment à analyser la consommation d'espace, la structure de la trame bâtie, de l'économie agricole et forestière, les ressources disponibles (eau et assainissement), les risques, dynamiques économiques, résidentielles, les flux, les secteurs remarquables du point de vue du paysage et de l'environnement.

Cet état des lieux servira de base aux élus du territoire pour définir les orientations politiques à mettre en œuvre dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi H de Cœur de Chartreuse qui sera débattu début 2017. Le document final devrait être approuvé en 2019.

VOUS INFORMER ET PARTICIPER

A LA PHASE DIAGNOSTIC DU PLUI EN PARTICIPANT AUX SEANCES « EXPOSITION ET ECHANGE » LES :

- 26 septembre à 20h - Salle du Revol à Saint Laurent du Pont
- 04 octobre à 20h - Salle des Fêtes de Les Echelles
- 11 octobre à 20h - Salle Notre Dame à Saint Pierre d'Entremont Savoie
- 18 octobre à 20h - Salle du Revol à Saint Laurent du Pont

TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE :

Sur le site www.coeurdechartreuse.fr : support et synthèse des réunions publiques, informations régulières sur le démarche

- o Dans votre Mairie ou au Siège de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pendant les horaires d'ouverture
- o En participant aux différentes réunions publiques qui seront organisées aux différentes étapes de la procédure (Diagnostic, PADD, règlement & zonage)

En nous faisant part de vos remarques dans les registres situés à l'accueil des mairies du territoire et à la Communauté de communes ou en nous écrivant à l'adresse ci-dessous

CONTACT

Communauté de communes Cœur de Chartreuse- Pôle Tertiaire- Zi Chartreuse Guiers-
38380 ENTRE DEUX GUIERS

Urbanisme :

Nous vous rappelons que tous travaux **visibles de l'extérieur** sont soumis à autorisation d'urbanisme (rénovation de toiture, création d'ouvertures type velux, portes..., ravalement de façades, construction de murs, mise en place de clôtures...).

Lorsque vous avez un projet de construction, prenez contact avec la mairie afin de présenter votre projet avant le dépôt officiel de votre dossier, ceci afin d'éviter d'éventuels délais supplémentaires pour le traitement de votre demande (dossier incomplet, construction non compatible avec le règlement du PLU...)

Tous les documents d'urbanisme, de zonage sont disponibles sur le site internet de la commune :
<http://stpierredentremont38.parc-chartreuse.net>

Et les formulaires de Déclaration Préalable (DP) et Permis de Construire (PC) sont téléchargeables sur le lien suivant :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

INFO IMPORTANTE**La DAACT**

PC ou DP : déclarez la fin des travaux !

Une fois que vos travaux sont terminés, il vous appartient d'en déclarer l'achèvement en mairie à l'aide d'un document appelé Déclaration Attestant de l'Achèvement et de la Conformité des Travaux (DAACT).

La DAACT est demandée par les Notaires en cas de vente d'un bien immobilier. On trouve le formulaire sur internet ou auprès du secrétariat de Mairie. Celui-ci vous remettra une copie de la DAACT signée. Conservez-le, la personne en charge de régulariser la vente, par exemple le Notaire, vous le réclamera. Ils en ont l'obligation depuis 2014.

Conformité des travaux :

Une fois la DAACT réceptionnée en mairie, la commune vérifie la conformité des travaux et fournit un certificat de conformité en cas de besoin.

RAPPEL : Réglementation thermique depuis le 1er janvier 2013 pour les constructions neuves

Depuis le 1er janvier 2013, les constructions neuves doivent respecter la réglementation thermique 2012, plus exigeante en matière de perfection énergétique.

L'arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité quant aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles, indique les pièces à fournir et toutes les informations relatives à la réglementation thermique :

- lors du dépôt du permis de construire, le pétitionnaire doit fournir une attestation d'étude thermique simplifiée.

- à l'achèvement des travaux, le demandeur doit fournir une attestation délivrée par un organisme de contrôle technique précisant que la réglementation thermique a été prise en compte selon les prescriptions de l'article L 111-9 du code de la construction et de l'habitation.

Vous pouvez consulter le site internet du ministère en charge de la construction pour tous renseignements complémentaires :

www.developpement-durable.gouv.fr et ainsi consulter [la plaquette d'information sur la RT 2012](#).

STOP AU BRULAGE !

Savez-vous que lorsque vous jetez dans votre poubelle ordures ménagères vos épluchures de légumes et de fruits, vos filtres à café, vos sachets de thé et vos coquilles d'œuf, celle-ci est transportée directement jusqu'à l'usine d'incinération de Chambéry ?

Savez-vous que lorsque vous brûlez 50 kg de déchets végétaux, vous émettez autant de poussières que si vous chauffiez votre maison avec une chaudière au fioul pendant 3 mois ?

Alors Stop au brûlage et Oui au compostage !

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse vous propose des composteurs individuels à tarif préférentiel (20€).

La recette est simple : un savoureux mélange de déchets de cuisine et de jardin sublimé par une poignée de bactéries, insectes et vers de terre qui viendront naturellement travailler pour vous. Quelques mois plus tard, vous n'aurez plus qu'à récolter le fruit de votre patience : un compost riche en éléments nutritifs parfait pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur.

N'attendez plus, contactez le service déchets au 04.76.66.65.24

ou à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr.

TROUBLES DU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

RAPPEL : les émissions sonores des 2 roues motorisées sont réglementées. De nombreuses infractions nous sont signalées.

DIVAGATION

Pour la sécurité de tous et de nos amis à 4 quatre pattes, il est important et nécessaire que les chiens restent sous la surveillance effective de leurs maîtres. Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.



VITESSE

Nous vous rappelons qu'il existe une zone limitée à 30 km/h au cœur du village et qu'il faut la respecter pour la sécurité de tous : piétons, vélos, engins motorisés. De même dans les villages la circulation autorisée ne doit pas dépasser 50 Km/h.

PARKINGS PUBLICS

Les véhicules laissés en stationnement sur le domaine public pendant une durée excédant 7 jours consécutifs sont considérés comme en stationnement abusif et peuvent être mis en fourrière.

PASSEPORTS

Nous vous rappelons que nous ne délivrons plus de passeport en mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Mairie des Echelles au 04 79 36 60 49.

RAPPEL : Prolongation Durée de Validité CNI (Info du Site Service-Public.fr)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Si votre carte n'était pas périmée à cette date et si vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valable 5 ans de plus. Vous pouvez donc voyager dans les pays qui l'acceptent.

Votre carte est prolongée seulement si elle était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

C'est le cas si la carte d'identité a été délivrée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

RECENSEMENT MILITAIRE : information importante

Tous les jeunes garçons et filles à partir de 16 ans doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur 16^{ème} anniversaire. Pour cela vous devez vous munir de votre carte d'identité et de votre livret de famille.

Par contre depuis le 1^{er} janvier 2016, les attestations de recensement ne sont plus valables pour s'inscrire aux examens soumis à l'autorité publique. Vous devez:

- Soit présenter le certificat défense et citoyenneté lorsque vous avez effectué votre journée défense
- Soit présenter l'attestation provisoire si vous n'avez pas encore effectué cette journée

Ces documents sont à demander au Service National par les jeunes soit au : 04 56 85 74 00

Soit en se rendant sur le site «MA JDC» pour contacter par mail le centre du service national de Varces (csn).

Si vous souhaitez des informations sur la journée « Défense et Citoyenneté », ou si vous souhaitez intégrer les réserves civiles ou militaires : contacter le correspondant défense de votre commune, Fabienne Bacconnier au 04 79 92 55 14. Vous pouvez également trouver des informations complémentaires sur notre site internet .

GAGNEZ DU TEMPS... PRENEZ RENDEZ-VOUS A LA PREFECTURE

Pour votre certificat d'immatriculation (carte grise) :

- les demandes de changement de propriétaire,
- les changements de domicile
- les duplicatas

Se font uniquement sur rendez-vous de 9 h à 12 h et 13 h à 15 h 30.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse suivante :

www.isere.gouv.fr

Rubrique « démarches administratives prendre rendez-vous »

GAGNEZ DU TEMPS... ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

Pour votre dossier de permis de conduire :

1-Téléchargez 24h/24h votre dossier sur www.isere.gouv.fr

2-Envoyez votre dossier à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Isère, DICH/STS/BTC,

12 Place de Verdun– CS71046

38021 Grenoble cedex 1

3-Consultez le site www.permisdeconduire.gouv.fr pour connaître l'état d'avancement de votre dossier.

4-Prenez rendez-vous sur www.isere.gouv.fr pour retirer votre permis rubrique « démarches administratives-prendre rendez-vous ».

CARNAVAL DES ENTREMONTS



St Pierre d'Entremont Savoie où Eliot le Dragon attendait petits et grands pour une déambulation dans le village jusqu'à l'Office de Tourisme, environ 150 personnes ont participé à ce défilé en musique. Comme chaque fin de carnaval, notre dragon est parti en fumée en crachant ses dernières gerbes de feu.

Animation très conviviale.

L'Office de Tourisme des Entremonts a organisé le carnaval 2016 sur deux jours :

- 1^{er} jour : lundi 15 Février avec un atelier création de Mr Carnaval « Eliot le Dragon ». 22 enfants, de 4 à 13 ans, ont participé activement à cet atelier animé par Nathalie Martenon. Lors de cet atelier, les enfants ont confectionné le corps du dragon en utilisant des matériaux de récupération. Chaque enfant a mis son imaginaire, sa joie en ébullition pour créer ce dragon.- Le lendemain, rendez-vous à



L'Alternateur,

Recyclerie spécialisée dans les arts, implantée aux Echelles, l'association L'Alternateur a ouvert une recyclerie spécialisée dans les arts au mois de septembre 2015. L'objectif est de créer une économie circulaire, en recyclant et réemployant des décors, objets et matériaux divers qui sont remis en vente ou à la location. Un espace de construction - équipé d'un parc outils en cours d'acquisition - est ouvert aux professionnels du spectacle et aux amateurs avertis. Enfin, des ateliers pédagogiques sont proposés régulièrement et ouverts à tous sans pré-requis : apéro-répare, atelier décapage, atelier découpe bois, après-midis créatives.

Pour participer aux activités de l'association, une adhésion est obligatoire : 10 euros par personne et 15 euros par famille ou personne morale.

Horaires d'ouverture de la recyclerie :

Mercredi de 10h à 12h et de 13h à 16h

Jeudi de 15h à 18h

Samedi de 11h à 14h

L'usine, dans laquelle est installée la recyclerie, est aujourd'hui appelée le Transfo et accueille différentes associations, artistes, et artisans qui partagent un espace, des moyens et des savoir-faire, avec la volonté d'en faire un lieu de vie et de rencontre.

Le Transfo

Zone du Maillet 73360 Les Echelles

lalternateur@laposte.net

06 89 31 42 12

Pour plus d'infos : www.lalternateur.com ou sur la page Facebook / L'Alternateur

AU BOUT DU FIL ...

13 points de collecte des Textiles-Linges de maison-Chaussures (TLC) sont disposés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse afin de vous faciliter le geste de tri.

Après les avoir préalablement conditionnés en sacs, vous pourrez y déposer l'ensemble des produits suivants :

- * les vêtements, même déchirés ou usagés
- * le linge de maison (draps, serviettes, nappes, ...)
- * les chaussures, attachées par paire
- * la maroquinerie (sacs, ceintures, ...)
- * les peluches

Ce conteneur de 2 m3 sera ensuite collecté par la société Tri Vallées, basée à Gilly-sur-Isère près d'Albertville (73), où son contenu sera trié manuellement, par catégorie, en fonction des différentes filières de valorisation :

- * Réemploi
- * Essuyage (transformation en chiffons pour l'industrie)
- * Effilochage (réutilisation des fibres)

Pour information ou rappel, des conteneurs textiles Tri Vallées et Le Relais sont à votre disposition à Corbel, Entremont-le-Vieux, La Bauche, Les Echelles, Miribel-les-Echelles, St-Christophe-la-Grotte, St-Christophe-sur-Guiers, St-Franc, St-Joseph-de-Rivière, St-Laurent-du-Pont, St-Pierre-de-Chartreuse ainsi qu'aux déchèteries d'Entre-deux-Guiers et de St-Pierre-d'Entremont.

Pour toute information et pour connaître la localisation exacte des conteneurs, n'hésitez pas à vous rendre sur le site : ww.lafibredutri.fr,

ou à contacter le service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au 04.76.66.65.24 ou à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr.

... LE TRI DES TEXTILES !

Informé en continu permet de gagner toujours plus de tonnes : + 3,28 t de TLC entre 2014 et 2015.

BERCE DU CAUCASE

Depuis quelques années, cette plante colonise le bas-côté des routes, les prairies, les terrains vagues, les jardins publics et privés. Elle provoque aussi de graves brûlures de peau.

Ce poison pour la nature et pour l'homme, est capable de résister à des T° de -40°C et de croître, en été, de plusieurs centimètres par jour pour atteindre jusqu'à 4 mètres de hauteur.

La berce du Caucase provoque de graves irritations de la peau qui, sous l'effet du soleil, peuvent se transformer en cloques brunâtres très douloureuses. Les Allergies provoquées se soignent comme une brûlure conventionnelle en la lavant à l'eau froide avec du savon et en évitant, à tout prix, de l'exposer au soleil.

. Les précautions à prendre : mettre des gants et éviter tout contact avec la sève (peau, vêtement); bien nettoyer les outils utilisés pour couper et arracher les plantes.

• Couper la plante dans la partie supérieure de sa racine (10-15 cm sous la surface). Un seul sujet peut produire plusieurs dizaines de milliers de graines. Pour être efficace, la fauche doit être répétée sur plusieurs années.

• Éviter la lutte chimique car la berce du Caucase résiste à la plupart des désherbants autorisés en jardinage, seule l'incinération est efficace.

Attention à ne pas la confondre avec la berce commune qui, plus petite, se distingue par le fait que son inflorescence ou ombelle compte moins de 35 rayons contre plus de 50 pour la Berce du Caucase.



LE PAS DU FROU CET AUTOMNE

Du 5 au 9 septembre inclus, des coupures journalières seront mises en place afin de sécuriser la falaise, de 8 h 30 à 17 h et alternat de circulation la nuit. Cet alternat deviendra permanent jusqu'au 21 octobre, + coupures ponctuelles en journée entre le 10 et le 21 octobre..

Le chantier débute le 29 août avec coupures ponctuelles au besoin pendant cette première semaine (installation et travaux préparatoires).

La nécessité de recourir à des travaux sous coupures journalières est due :

- au nombre effectif d'aléas rocheux en falaise à éliminer par purge ou micro-minage ;
- à l'incertitude quant à leur trajectoire réelle par rapport aux protections provisoires de la route envisagées.

Le planning sera également distribué aux habitants par La Poste et mis à disposition dans les accueils des lieux publics courant de semaine 34. (22 au 27 août)

HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Du lundi au Samedi de 9 h à 12 h
Rencontre avec M. le Maire sur rendez-vous

SITE INTERNET

Pour les dernières actualités, informations pratiques et autres renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site internet,

<http://stpierredentremont38.parc-chartreuse.net/accueil-st-pierre-d-entremont.html>

Suivez-nous sur [@MairieSpe38](https://twitter.com/MairieSpe38)

[Pour les dernières mises à jour](https://twitter.com/MairieSpe38), consultez <https://twitter.com/MairieSpe38>

Pour la mise à jour de la liste des commerces et entreprises, et pour tous commentaires ou suggestions, merci de contacter Kevin O Rourke :

kevin.orourke@wanadoo.fr

Afin de recevoir le bulletin municipal par mail lorsque vous ne séjournez pas dans votre résidence secondaire, vous pouvez également en faire la demande à :

kevin.orourke@wanadoo.fr

VESTIBUS

Durant la journée du 15 septembre 2016, de 10h30 à 17h30, la Croix-Rouge de Voiron installera une boutique de vêtements neufs et d'occasion à la salle « La Chartreuse », située à côté de la mairie de Saint Pierre d'Entremont Isère. Elle proposera également des jouets et des chaussures.

La Croix-Rouge offre un café ou un jus d'orange à tous ses visiteurs. Le Vestibus est ouvert à tous.

Deux déchèteries sur le territoire, à Entre-deux-Guiers (ZI Chartreuse Guiers) et à Saint Pierre d'Entremont Isère (le Bourg).

	Déchèterie Entre-deux-Guiers	Déchèterie St-Pierre-d'Entremont
Lundi	-	-
Mardi	8h-12h	14h-17h30
Mercredi	8h-12h	-
Jeudi	10h-18h	-
Vendredi	14h-18h	8h-12h
Samedi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h
Dimanche et jours fériés	-	-
Encombrants	✓	✓
Ferraille	✓	✓
Végétaux	✓	
Cartons	✓	✓
Gravats	✓	
Pneumatiques	✓	✓ (2 fois/an)
Amiante lié/fibrociment	✓	
Bois agglomérés/bois peints	✓	✓
Bois brut/bois de palette	✓	✓
Papiers	✓	
Plâtre	✓	
PVC	✓	
Textiles	✓	✓
DDS*	✓	✓
DEEE**	✓	✓
Batteries	✓	✓
Huiles de cuisine	✓	✓
Huiles moteur	✓	✓
Piles	✓	✓
Capsules de café	✓	
Cartouches d'encre	✓	✓
DASRI***	✓	✓
Câbles électriques	✓	✓
Lampes	✓	✓
Bouchons en plastique	✓	✓

* Déchets Diffus Spécifiques

** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

*** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

70ème ANNIVERSAIRE

Samedi 11 Juin 2016, les ANCIENS DU MAQUIS DE CHARTREUSE se sont réunis comme chaque année au Cirque de Saint Même, mais avec une solennité particulière pour le 70ème anniversaire de l'Armistice de 1944.

Après le dépôt d'une gerbe à la Stèle du Souvenir (St Pierre d'Entremont Savoie) et le discours de Lilly Fagot, ancienne résistante et responsable de l'association « les Anciens du Maquis de Chartreuse », une gerbe a ensuite été déposée à la stèle de « Jeannot MARIETTE » (St Pierre d'Entremont Isère) par le colonel Jourdan. Un détachement



de la compagnie de réserve du 13° B.C.A « Compagnie Stéphane » a également rendu les honneurs.



Puis, la commune de Saint Pierre d'Entremont (Savoie) a dédié la place située devant le Restaurant du Cirque de Saint Même, qui était, pendant la guerre, le chalet où logeaient les résistantes et les résistants, à leur mémoire et pour rappeler la présence du Maquis en ces lieux. Cette plaque « Place des cœurs insoumis » a été dévoilée par Mme Lilly FAGOT.

La cérémonie a été clôturée par le verre de l'amitié offert par les deux municipalités de Saint Pierre d'Entremont.

11 NOVEMBRE

Du mercredi 09 au dimanche 13 novembre 2016, l'association « Mémoire des Entremonts » organisera une exposition à l'ancien réfectoire de Saint Pierre d'Entremont Isère (vers la mairie), de 10 H 00 à 18 H 00 sur le thème « Les Entremonts et la communication pendant la guerre de 14-18 ».

L'association recherche également des photos ou courriers concernant cette période, alors n'hésitez pas à les contacter :

au 04 79 65 84 83.

La municipalité de Saint Pierre d'Entremont Isère, souhaite aussi participer à cet événement lors de la cérémonie du 11 novembre. (Un programme plus détaillé vous sera proposé ultérieurement).

**MISE EN LOCATION LOGEMENT « LA CHARTREUSE »
PAR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT ISERE
(A COTE DE LA MAIRIE)**

Contact : 04 79 65 80 53 ou mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr

Il reste un appartement à louer :

- 1 T2 d'environ 32 m² comprenant un séjour avec cuisine ouverte, 1 chambre et 1 SDB avec douche : 370,00 € de loyer + 50,00 € de charges prévisionnelles (chauffage et enlèvement des ordures ménagères).

Ce logement est disponible et les personnes intéressées seront choisies au vu d'un dossier de candidature comprenant la liste des pièces ci-dessous :

- Une pièce justificative d'identité en cours de validité
- Une pièce justificative de domicile
- Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles
- Un ou plusieurs documents attestant des ressources
- Un mois de dépôt de garantie
- Eventuellement cautionnaire après étude du dossier



RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS

Du 19 janvier au 18 février 2017, nous allons réaliser le recensement des habitants sur notre commune.

Pour préparer et réaliser cette enquête, la commune recrute deux agents recenseurs de janvier à fin février 2017.

Profil requis :

Etre disponible dès début janvier (pour les formations et la tournée de reconnaissance) et pendant la collecte (semaine et WE pour trouver les habitants)

Etre méthodique, organisé, discret

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez le secrétariat de mairie au 04.79.65.80.53. (de 9 H 00 à 12 H 00)

ETAT CIVIL

Nous avons eu la joie d'accueillir deux nouveaux citoyens !

**Jayden CHABRIAND, née le 08/03/16,
de Pauline JEAMBRUN et
Bruno CHABRIAND**

**Célestin TANG, né le 29 Avril 2016
de Cécile GALI et Anthony TANG**

**Le samedi 9 juillet
Sandrine ANSELME
et
Alain GELY
se sont unis en présence
de leur petite Lou.**

**Nous leurs souhaitons
tous nos vœux de bon-
heur !**

